

UNDT/2010/048, Atogo

Décisions du TANU ou du TCNU

Le demandeur a présenté une demande de retraite, un jugement sommaire et un transfert de l'affaire à UNT New York ou Genève au motif qu'il y avait un conflit d'intérêts pour diverses raisons. Le Tribunal a rendu l'ordonnance n ° 28 refusant les demandes de suppression, de jugement sommaire et de transfert et, conformément à l'article 19 des règles de procédure (ROP), a donné des directives de gestion de cas, ce que le demandeur était censé se conformer à 4 Mars 2010 Mais il ne l'a pas fait. Après le tribunal, prononçant une ordonnance de cause, le demandeur a informé le Tribunal que son ordonnance interlocutoire n ° 28 était suspendue parce qu'il avait déposé un appel contre lui auprès du Tribunal des appels des Nations Unies (UNAT). Le Tribunal a émis deux autres ordonnances, qui expliquaient longuement: l'importance du demandeur conforme à l'ordre du tribunal; Les ramifications de la non-conformité et ont donné au demandeur des extensions supplémentaires de temps dans lesquelles se conformer. Le demandeur a toutefois affirmé qu'il avait été empêché de se conformer à toute ordonnance dans cette affaire en attendant un jugement sur son appel à Unat. En raison du refus du demandeur de se conformer, le tribunal a décidé de retirer ses affirmations, qui avaient été consolidées auparavant.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a déposé deux réclamations distinctes auprès de l'ancienne conjoint d'appel conjoint (JAB) augmentant une série d'allégations d'abus de pouvoir de la part de la haute direction ainsi que de la non-promotion au sein du Service de sécurité et de sécurité (SSS) à Unon

Principe(s) Juridique(s)

N / A

Résultat

Rejeté sur le fond

Applicants/Appellants

Atogo

Entité

ONUN

Numéros d'Affaires

UNDT/NBI/2009/02

UNDT/NBI/2009/06

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

Nairobi

Date of Judgement

30 Mar 2010

Duty Judge

Juge Meeran

Language of Judgment

Anglais

Français

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Questions disciplinaires / fautes professionnelles

Droit Applicable

Bulletins du Secrétaire général

- ST/CSG/2009/11

TCNU Règlement de procédure

- Article 19